

CONSEIL MUNICIPAL N°08/2020
Jeudi 24 septembre 2020 à 19h00 – Hôtel de Ville

COMPTE-RENDU

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Eric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Elisabeth RHODE-BERNARD, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Cédric DAYDE, Marilyne FROT, Christophe RENAUD, Christian ALEX.

Procurations : Delphine POIRIER à Catherine CLIMENT, Marie-Dominique MICHELET à Brigitte GAYAUD, Régis BLAYRAT à Jean-Marie FOURNIER.

Absents : Samuel MICHELON, Mélanie SALLE, Danièle BARON, Christian GOMEZ

Nombre de membres présents = 20 / Nombre de votants = 23

Secrétaire de séance : Sarah AIT-IDIR

* * *

1 - Procès-verbal de séance du 27 août 2020

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Le procès-verbal de séance du 27 août dernier est soumis à l'approbation de l'assemblée.
Aucune observation n'est émise et le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 – Refus de transfert de compétence en matière de plan local d'urbanisme à la CCBTA

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'urbanisme

La loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (loi ALUR) du 24 mars 2014 a notamment prévu le transfert de la compétence de gestion du Plan Local d'Urbanisme (PLU) aux établissements de coopération intercommunale : ce transfert est obligatoire au premier jour de l'année suivant l'élection du président de l'établissement intercommunal, soit en l'occurrence le 1^{er} janvier 2021.

Néanmoins, il peut être dérogé à ce transfert si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population du territoire communautaire s'y opposent expressément par délibération.

Comme en 2017, il est proposé de refuser ce transfert, considérant l'importance, pour la commune, de maîtriser totalement la gestion du plan local d'urbanisme en tant qu'outil de planification, d'aménagement et de développement, étroitement lié aux enjeux spécifiques des territoires communaux.

Vote à l'unanimité

3 – Modification du tableau des effectifs communaux

Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1^{ère} adjointe déléguée au personnel communal

Le tableau des effectifs communaux présente, par grade, le nombre de postes créés, le nombre de postes pourvus, et la décomposition de ces postes en temps de travail, complet ou non complet, plein ou partiel. Il est périodiquement mis à jour en fonction du déroulement de carrière des agents.

C'est ainsi que deux agents au grade d'adjoint administratif peuvent prétendre à un avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, tandis que deux agents au grade d'adjoint technique peuvent également prétendre à un avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classes. Il est donc proposé de procéder à la création des quatre nouveaux postes d'avancement, et à la suppression concomitante des quatre postes laissés vacants. Les nominations auraient lieu le 1^{er} octobre prochain.

Vote à l'unanimité

4 – Régulation 2020 des collections de la médiathèque municipale

Rapporteur : Myriam SEVENERY, adjointe déléguée à la culture

La régulation périodique des collections de la Médiathèque municipale permet l'élimination des ouvrages dégradés, inutiles, ou obsolètes, ainsi que le retrait des journaux et magazines ne présentant plus d'intérêt d'actualité.

La régulation consiste en une mise au pilon, c'est-à-dire à la destruction des documents en cas de mauvais état physique, ou en dons à d'autres établissements intéressés, qu'il s'agisse d'établissements sanitaires ou d'associations caritatives.

Un état des documents à extraire des collections est donc soumis au Conseil Municipal pour approbation de leur déclassement et de leur destruction : Il est ainsi proposé d'éliminer 572 documents, dont de nombreux périodiques obsolètes. La liste complète est tenue à disposition du public.

Vote à l'unanimité

5 – Point sur la procédure de révision du plan local d'urbanisme

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'urbanisme – Pour information

La première réunion publique consacrée à la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune a eu lieu jeudi 17 septembre dernier : elle s'inscrit dans le cadre de la concertation publique dont les modalités ont été fixées par le Conseil Municipal lors de la prescription de la révision, le 11 mai 2017. Un rapide rappel historique sur la procédure de révision a d'abord été dressé, puis, à l'issue de ce rappel, le bureau d'études URBANIS, en charge de l'étude de révision, a présenté les éléments clés du diagnostic de territoire et des enjeux d'aménagement et de développement, en soulignant les nombreuses contraintes réglementaires ou physiques auxquelles la commune était confrontée.

Cette présentation a été suivie d'un temps d'échanges avec le public, au cours duquel plusieurs thèmes ont été abordés et des réponses apportées.

Un dossier de présentation de l'étude de révision du plan local d'urbanisme est mis à la disposition du public auprès du service Accueil de l'Hôtel de Ville, accompagné d'un registre d'observations.

6 - Modification du règlement intérieur du service de restauration scolaire

Rapporteur : Brigitte GAYAUD, adjointe déléguée aux affaires scolaires

En 2012, le Conseil Municipal avait mis fin au système de tickets qui présidait à la prise de repas de cantine scolaire. Un nouveau dispositif d'inscription et de réservation préalable des repas, via un site internet dédié, avait été instauré, et ce dispositif perdure encore aujourd'hui. Mais l'évolution du service, des effectifs d'élèves demi-pensionnaires, et des comportements des usagers, ont amené la commune à réfléchir, en concertation avec la Trésorerie de Beaucaire et la Direction Départementale des Finances Publiques, à une amélioration du dispositif : il s'agit principalement d'instaurer le prépaiement des repas lors de la réservation.

Cette modification s'accompagne de nouvelles dispositions pour évoquer les défauts de paiement mais aussi les cas d'exonérations. Et elle porte enfin sur la discipline des enfants, avec une sévérité accrue en matière de respect des règles de vie en collectivité.

Dans ce même souci de sévérité à l'égard des manquements trop nombreux constatés au niveau du respect des règles de réservation des repas, il est proposé d'augmenter le tarif majoré des repas, de 4,10€ (fixé en 2012) à 7,50€.

Le nouveau règlement, et le nouveau tarif majoré, n'entreront en vigueur qu'après les vacances scolaires de Toussaint, afin de permettre une large communication et la sensibilisation des usagers à ces nouvelles dispositions.

Vote : 20 pour, 3 abstentions

7 – Modification du règlement intérieur du service d'accueil périscolaire

Rapporteur : Brigitte GAYAUD, adjointe déléguée aux affaires scolaires et périscolaires

Si le système de tickets a été supprimé en 2012 pour la régie de restauration scolaire, il perdure encore aujourd'hui pour la régie d'accueil périscolaire et les temps de garderie du matin et du soir.

Il est donc proposé une révision complète du règlement actuel, pour le rapprocher des conditions réglementaires du service de cantine scolaire en matière d'inscription et de réservation préalable et de prépaiement ; en revanche, une plus grande souplesse sera autorisée pour la modification quotidienne des réservations.

Il est également proposé d'instaurer un tarif majoré, à l'instar de la régie de cantine, afin de pénaliser l'absence de réservation, voire le retard des parents à l'issue de l'accueil du soir : il s'élèverait à 2,20€, soit le double du tarif normal. Comme le règlement de restauration scolaire, ce nouveau règlement et ce nouveau tarif majoré n'entreraient en vigueur qu'après les vacances de Toussaint afin de permettre la meilleure information des usagers.

Vote à l'unanimité

8 - Actualité de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information

Présentation sommaire des récents travaux et décisions des instances communautaires.

- Réunion du Bureau délibératif le 21 septembre 2020 : 5 questions à l'ordre du jour

9 - Décisions du maire

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information

Aucune décision nouvelle n'a été prise depuis le dernier conseil municipal.

Questions diverses

Précisions sur la nature des questions diverses exposées en séance (JM. FOURNIER)

Projet de groupe scolaire : Interrogation et réflexion à mener sur le devenir des deux écoles élémentaires actuelles après la construction du groupe scolaire (C. FABRE-PILLEMENT).

Absence de Marie-Dominique MICHELET : Message d'amitié communiqué par C. CLIMENT.

Bilan des Journées du Patrimoine (M. SEVENERY)

Evolution de la gouvernance de la crèche Les Petits Joncs : Etude sur l'évolution du mode de gestion actuelle de la structure dans le cadre d'une délégation de service public (M. SEVENERY).

Nouvelles responsabilités électives de Monsieur le Maire : M. FOURNIER, maire, a été élu président du syndicat intercommunal Sud-Rhône Environnement, et vice-président du syndicat mixte Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Garrigues et Costières de Nîmes.

Elections sénatoriales du 27 septembre 2020 : Rappel de l'obligation de vote des grands électeurs (JM. FOURNIER).

La séance est levée à 20h25

Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER



[Handwritten signature of Jean-Marie Fournier]